



**Mairie
de
COUPIAC
12550**

☎ 05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

PROCES VERBAL Séance du 02/10/2023

Etaient présents : Jean-Claude Souyris – Marcelle Osborne – Delphine Oncino – Ginette Cadas – Martine Verachtert – Marcel Dalichoux – Elian Saysset – Nicole Bataillet-Heully – Alain Carel -
Excusés : Pascale BERGER (pouvoir à Ginette PEREZ-CADAS) – Jean-Claude CONDOMINES (pouvoir à JC SOUYRIS)
Secrétaire de séance : Ginette CADAS
Procès-verbal de la dernière séance : PV du 04/07/23 approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibération 1 : Référent déontologue

Depuis le 1er juin 2023, les collectivités doivent toutes avoir désigné leur référent déontologue. Le référent est désigné par l'organe délibérant de la collectivité au sein duquel il conseille les élus.

Il doit remplir les conditions suivantes :

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences

Il ne doit exercer aucun mandat d'élu local au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées ;

Il ne doit pas avoir exercé de mandat d'élu local depuis au moins trois ans ;

Il ne doit pas être agent de ces collectivités et se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Deux personnes sont proposées à ce poste, l'une par l'intercommunalité : Monsieur FONT Christian ; la deuxième par Monsieur Le Maire : Madame BILISKY Nadège résidant à COUPIAC détenant comme référence l'école nationale de la magistrature, formation judiciaire et expérience de conseillère prud'hommes et ayant donné son accord de principe motivé par écrit.

Résultats du vote concernant cette dernière : 5 voix contre

1 abstention

5 voix pour

Le vote étant à main levée, de ce fait la voix de Mr Le Maire est prépondérante, Mme BILISKY-MILON est donc désignée en tant que référente déontologue.

Délibération 2 : Révision des prix des repas à la cantine scolaire – part des parents

Monsieur le Maire informe que suite aux circonstances inflationnistes liées à la période que nous traversons et à l'augmentation des matières premières, le groupement Terres Rouges augmente le prix des repas de 0.19 € à compter du 1^{er} septembre 2023, il est donc nécessaire de revaloriser le tarif cantine de 0.20 centimes, à la charge des parents à compter du 6 novembre 2023.

Désormais, les repas des maternelles seront à 3.80 €, ceux des primaires à 4.20 € et ceux des adultes à 5.40 €.

La commune prenant à sa charge les augmentations de septembre et octobre.

Approuvée à l'unanimité

Délibération 3 : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Rapport public et consultable en mairie.

Approuvée à l'unanimité

3 - Questions diverses

• Marcel DALICHOUX regrette que la rencontre avec Madame la sous-préfète en juillet, lors de sa visite à Coupiac, n'ait pas fait l'objet d'un compte-rendu aux conseillers municipaux.

NB : un mail résumant le passage de Mme La Sous-Préfète et pour article sur le midi libre et le progrès du 29/06/2023 a été transmis à tous les conseillers.

D'autre part, Mr Dalichoux soulève le problème de la responsabilité civile concernant la remorque – estrade qui, semble-t-il, ne serait pas aux normes.

De plus, une autre remorque appartenant à la mairie, utilisée pour le transport des tables et chaises lors des festivités estivales aurait été endommagée. A contrôler.

• Mme VERACHTERT signale la défaillance du petit frigo de la salle des fêtes.

• Nécessité de répertorier l'ensemble du matériel des différentes associations et communal (chaises, tables...) mis à disposition de la population et l'éventualité de mise en place d'un forfait location.

• Evacuation des boues station d'épuration

Le montant estimé s'élevait à 15 000 €, la facture réelle s'élève à 6 000 €. La situation devrait être stable jusqu'en 2030.

• Point achat parcelle AB119 de Mr MARTY

Parcelle acquise pour un montant de 4 000 €, frais de diagnostic et de géomètre environ 2000 €.

Mme BATAILLET signale avoir reçu un courrier de Mr GAVAZZI qui avait déjà signé un compromis d'achat de cette parcelle et qui s'interrogeait sur l'acte de préemption de la mairie. Celle-ci, au moment de la dénonciation du bail qu'elle possédait sur cette parcelle, n'était pas alors candidate à l'achat.

• Rentrée scolaire 2023/2024

36 élèves présents à la rentrée auxquels se sont ajoutés, ce jour, 3 enfants de la famille Blanc de Montclar. Après le départ de la petite Emma de Plaisance, l'effectif est aujourd'hui de 38 élèves.

Une nouvelle famille demande pour début 2024 l'inscription de son enfant.

En raison de la présence de 4 enfants ne maîtrisant pas le français, la directrice de l'école sollicite la commune pour l'acquisition d'ordinateurs pour un montant à définir (environ 3000€).

Concernant le personnel communal, Mme Annick GATTO effectue désormais 20h hebdomadaire.

Concernant les souhaits de Mme Da Silva sur l'élargissement des horaires de garderie matin et soir, pas de directives au niveau de la mairie.

• Lecture du courrier de Madame GAVAZZI-BEL s'adressant à la mairie (étant acteur sur le territoire) et précisant qu'elle est à l'écoute de toutes propositions (installations commerces, artisans, projet global, etc...)

• Nouvelle convention entre l'AFR et la mairie reprenant celle de 2011. La mairie veillera aux modalités liées à la sécurité : fermeture du petit escalier en bas et en haut – portail et portillon côté route de Moussac – D'autre part, nettoyage et remise en état par les employés municipaux de la salle sous les locaux de la mairie pour le stockage des outils pédagogiques.

• Commission agriculture : recensement des biens vacants sur la commune en association avec la communauté de communes la commune peut s'inscrire auprès de la SAFER ; pour ce recensement le montant de la prestation s'élève à environ 1500€. Si la commune souhaite poursuivre l'enquête, la SAFER recherchera les propriétaires de ces biens pour un montant de 500€. En cas d'absence d'héritiers, la commune pourra acquérir ces biens par acte notarié.

• Bilan saison 2023 : Foire aux plantes – maisons fleuries – feu d'artifice....

• Préparation bulletin municipal : un courrier doit être adressé à toutes les associations + attente d'un devis de conception.

• Camping du « Masnaut » : 4 candidats se sont manifestés – la municipalité attend la finalisation de chaque projet et le dépôt par chacun des intéressés.

• Mr SAYSSET Elian propose un repas convivial (à charge de chacun) entre tous les conseillers et leurs conjoints pour le 25/11/2023.

Fin de la séance à 19H35

Signature SECRETAIRE



Signature MR LE MAIRE

